

المجلة المغربية للدراسات الدولية

Revue marocaine d'études internationales

Numéro 2 ◆ Janvier 1999

Droits de l'Homme
et
Communauté marocaine à l'étranger



CERIM
Cellule d'Etudes des Relations Internationales du Maroc

UNIVERSITE MOHAMED 1^{er}
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales
Oujda

&
le Ministère Chargé
des Droits de l'Homme

جامعة محمد الأول
كلية العلوم القانونية
والاقتصادية والاجتماعية
وجدة

Sommaire

Présentation.....	7
1. Articles	
. la protection internationale des migrants (H. Embarek Warzazi).....	9
. la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le MRE (E. Mrabet).....	26
. l'immigration dans la politique de partenariat euro-marocain (A. Maroufi).....	39
. la protection des droits des ressortissants marocains à travers la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés Européennes (A. El Gueddari).....	51
. l'accord de réadmission Italie-Maroc du 27 Juillet 1998 et les droits de l'homme (A. Sinagra).....	68
. les Oubliés des droits Humains : les travailleurs migrants marocains clandestins en Europe (A. Boudahraïn).....	74
. l'avenir de la migration marocaine en Europe (M. Hamimida).....	98
2. Notes	
. la politique étrangère du Maroc d'après la Déclaration de politique générale du premier gouvernement d'alternance (A. Janati-Idrissi).....	110
. les conventions de sécurité sociale du Maroc avec les pays d'accueil de la communauté marocaine à l'étranger (A. Benseddiq).....	132
. la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (K. El Madmad).....	139

La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Khadija EL MADMAD*

L'adoption de la Convention du 18 décembre 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille représente un grand progrès dans le domaine de la protection des droits de ces personnes.

1. La Préparation pour la Convention

La promulgation de ce texte est intervenue après une longue période de négociations et de préparations au niveau des Nations Unies.

C'est le phénomène de transports illégaux et d'exploitation des travailleurs migrants qui attiré l'attention de la communauté internationale sur ce problème.

Depuis les années 1972, le Conseil Economique et Social avait noté avec indignation, dans sa résolution 1706/LIII, l'existence d'un transport illégal de travailleurs originaires de certains Etats d'Afrique vers des Etats européens, organisé par des éléments criminels¹. Le Conseil a appelé alors les gouvernements à prendre les mesures juridiques nécessaires pour résoudre le problème.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la même année une résolution (2920/XXVII) pour condamner la discrimination envers les travailleurs migrants et a invité les gouvernements à améliorer les conditions de leur accueil.

En 1973, dans une autre résolution (1789/LIV), le Conseil Economique et Social a appelé les Etats à procéder à la ratification des instruments de l'OIT relatifs à la protection des travailleurs migrants et à conclure des accords bilatéraux en vue de garantir leurs droits. Dans la même résolution, le Conseil avait demandé à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et à la Commission de la Condition de la femme d'étudier la question du trafic illicite et clandestin de main-d'oeuvre².

* Professeur à la faculté de droit de Casablanca

¹ Cf. ONU, *Droit de l'homme, Les droits de travailleurs migrants*, op.cit., p.12.

² Voir *ibidem*, p.12.